# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## radio

Question écrite n° 44044

### Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur l'inquiétude des radios associatives à l'égard du blocage des crédits du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Ce Fonds permet, depuis une trentaine d'années, de pérenniser l'existence des radios non commerciales et il leur permet ainsi de participer à l'essor culturel et économique des territoires sur lesquels elles émettent. Toutefois, le blocage à 29 millions d'euros du FSER, depuis 2010, alors que le nombre de radios éligibles ne cesse de croître, diminue mécaniquement la subvention de chaque radio tandis que, parallèlement, les charges de fonctionnement sont de plus en plus lourdes. La situation est d'autant plus inquiétante que le ministère du budget semble avoir prévu un gel budgétaire à hauteur de 6 % des crédits du FSER 2013. Une telle mesure remettrait gravement en cause la survie des radios associatives et l'emploi de leurs 2 800 salariés. C'est le dynamisme des territoires et l'existence de leurs moyens d'expression qui seraient également menacés. Il lui demande donc si la levée de ce gel budgétaire peut être envisagée et si les radios associatives peuvent être assurées que les 29 millions d'euros qui approvisionnent le FSER seront maintenus pour 2014.

### Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

### Données clés

**Auteur :** M. Yves Jégo
**Circonscription :** Seine-et-Marne (3e circonscription) - Union des démocrates et indépendants
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 44044
**Rubrique :** Audiovisuel et communication
**Ministère interrogé :** Budget
**Ministère attributaire :** Culture et communication

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 3 décembre 2013, page 12490
**Réponse publiée au JO le :** 18 février 2014, page 1558